

**ARRÊTÉ PORTANT CRÉATION DE LA COMMISSION D'EXAMEN DES VŒUX EN MASTER  
Pour l'année 2026 – 2027**

**La Présidente de Sorbonne Université**

**VU** le code de l'éducation, et notamment ses articles L.612-5 et suivants et D.612-33 et suivants ;

**VU** l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;

**VU** l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;

**VU** la délibération de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de Sorbonne Université en date du 02 décembre 2025 et du Conseil d'Administration du 20 janvier 2026 les capacités d'accueil en master ainsi que les attendus dans les disciplines du périmètre des facultés des Lettres, de Santé et Sciences et Ingénierie.

**ARRÊTE :**

**Article 1**

La commission d'examen des vœux du **Master Informatique ; parcours : Bio-Informatique et Modélisation (BIM)** est constituée comme suit pour l'année universitaire 2026/2027 :

**Président(e)**

- Monsieur DEMANGEON Romain - MCF - Département de Maser Informatique

**Membres**

- Madame CARBONE Alessandra - PU - Département de Maser Informatique
- Monsieur FOURMAUX Olivier - PU - Département de Maser Informatique
- Monsieur WEIGT Martin - PU - Département de Maser Informatique


**Article 2**

Ces dispositions sont portées à la connaissance des candidats sur le site internet de Sorbonne Université ainsi que par voie d'affichage au sein du département de formation ou de l'unité de formation et de recherche (UFR).

**Article 3**

La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Pour la Présidente de Sorbonne Université  
et par délégation

  
**Thomas COUDREAU**  
Directeur général des services adjoint

Fait à Paris, le 04/02/2026  
La Présidente de Sorbonne Université  
Nathalie DRACH-TEMAM